Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Gestion départ d'une association sans porter atteinte à celle-ci

---
Par hlcg

Bonjour,

J'ai choisi la rubrique "Travail" car je n'ai pas trouvé "Association" dans "Autres".

Je fais partie d'une association (loi 1901), en tant que trésorier. Créée il y a maintenant 5 ans.
Nous ne sommes que 2 avec le président.
Le président ne voulais pas avoir d'autres personnes dans l'association.

Je souhaite partir et je l'ai fait savoir au président par emails et par lettres recommandés. Lettres qui m'ont été retournées ! Cela fait maintenant plus de 2 ans que le Président est informé, mais il ne fait rien de mon point de vue. Je ne vois pas d'évolution dans cette situation.

Quelles sont mes possibilités ?

Mon but n'est pas de porter atteinte à l'association, néanmoins je ne veux plus en faire partie car les objectifs du Président et ses méthodes ne me conviennent plus et il m'a pour ainsi dire exploité ou tout du moins abusé de ma gentillesse.

Cordialement,